

○ E T N° 79/045/CMP/MCUHE/DCT du 25/1/79

portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1977 de Monsieur ONDIMA Antoine, Ingénieur-Géomètre Principal du Cadastre de 4ème échelon des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre) en service à la Direction du Cadastre et de la Topographie à Brazzaville.

VISAS :

D.C.T.

LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO,

D.F.P.

VU l'Acte Fondamental du 05 Avril 1977 ;
VU la Loi n°15-62 du 03 Février 1962, portant statut général des Fonctionnaires des Cadres ;
VU l'Arrêté n° 2087/FT du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des Cadres ;

D.B.

VU le Décret 60-90 du 03 Mars 1960, fixant le statut de la catégorie A des Cadres des Services Techniques ;
VU le Décret 62-130/M du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des Cadres ;

D.C.F.

VU le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant les dispositions du décret n°62-196/FP du 05 Juillet 1962 les échelonnements indiciaires des Cadres des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret n°62/197 du 05 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n°55-62, portant statut général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret n°62/198/FP du 05 Juillet 1968, relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;

VU le Décret 65/170 du 25 Juin 1965, règlement l'avancement des Fonctionnaires des Cadres ;

VU l'Acte n° 001/PCT/CMP du 03 Avril 1977, structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

VU le Décret n° 78/68 du 18/11/1978, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement en date du 27 Juin 1978.

VU l'Ordonnance N° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

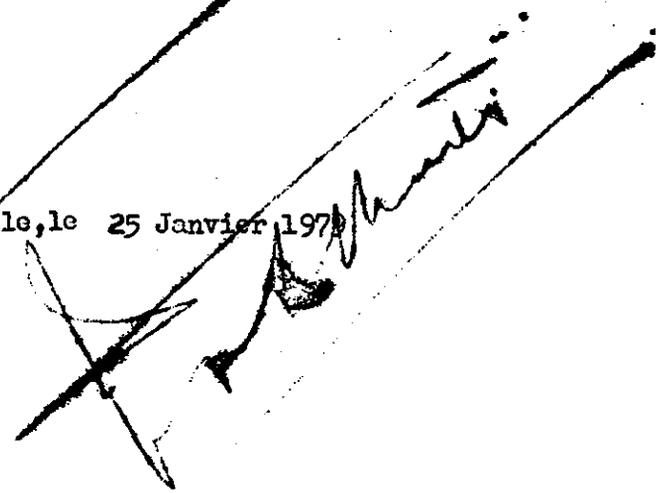
D É C R È T

ARTICLE 1er.- Est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1977, Monsieur ONDIMA Antoine, Ingénieur-Géomètre Principal du Cadastre des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des Services Techniques, à deux (2) ans plus le 5^e échelon de son grade.

.../...

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25 Janvier 1978



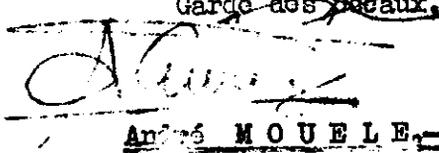
Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Chargé de l'Environnement,

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Lieutenant Colonel Pascal BIMA.-



André MOUELE.-

Le Ministre des Finances en Mission, Le Membre du Comité Militaire du Parti, Ministre de l'Intérieur

Commandant F. Xavier KATALI.

AMPLIATIONS :

- S.G.M.C.U.H.E. 2
- F.P.-D.C.G.P.C.E. 2
- D.F. 3
- C.F. 1
- S.G.C.M/B.C. 3
- DIR-CADASTRE, 3
- INTERESSE 1
- ARCHIVES 2/17.-

